

Motion Jacques Perrin au nom du groupe radical - Nucléaire : le peuple doit voter en connaissance de cause. Une nouvelle évaluation de la situation est donc indispensable

Développement

Les tragiques événements qui se déroulent aujourd'hui au Japon nourrissent dans le monde entier les réflexions relatives à l'atome. Faut-il ou non sortir du nucléaire ? Si oui, comment, dans quels délais et à quel prix ? La peur nous pousse instinctivement à répondre favorablement à la première question. Elle nous laisse pourtant muet sur la seconde...

Or, c'est précisément sur cette seconde question que les véritables débats doivent avoir lieu. Car ils exigeront de chacun — les partis politiques en premier lieu — d'être en mesure de répondre aux interrogations suivantes :

- quels sacrifices suis-je prêt à consentir pour me passer de l'énergie nucléaire ?
- quel prix suis-je prêt à consentir pour disposer d'une énergie non nucléaire ?
- quel délai faut-il fixer aux autorités pour pallier le déficit énergétique causé par l'abandon de l'atome, et avec quelles alternatives ?
- quelles attitudes dois-je adopter pour réduire ma consommation et assurer une transition la moins douloureuse possible vers un approvisionnement "100% non nucléaire" ?
- quels compromis suis-je prêt à tolérer pour me passer du nucléaire : davantage d'éoliennes et de capteurs solaires donc d'impact sur le paysage et le patrimoine bâti ? Davantage d'hydraulique donc d'impact sur la faune des fleuves et des rivières ? Davantage de centrales à gaz donc d'impact sur le CO2 ?
- Suis-je prêt à admettre que la part de compensation CO2 faite à l'étranger soit augmentée ?

Ce sont autant de questions qui nécessitent du recul et, surtout, la mise à disposition de données permettant à chacun de faire ses choix de façon rationnelle et documentée.

Sur ces bases, le groupe radical au Grand Conseil estime qu'une nouvelle évaluation de la situation est nécessaire, pour permettre aux Vaudoises et aux Vaudois de voter en connaissance de cause sur tout nouvel objet lié à la question nucléaire et, en particulier, sur ceux qu'il est prévu de faire voter le 15 mai prochain.

Le Groupe radical demande donc au Conseil d'Etat d'abroger l'EMPD 368 et d'en présenter un nouveau, qui, à la lumière des conséquences tirées du drame japonais et des intentions de la Confédération :

1. précise les conséquences du moratoire décrété par le DETEC sur les projets de Niedermat, Beznau et Mühleberg et sur la poursuite de la consultation relative à ces objets ;

2. évalue les conséquences d'un abandon de l'énergie nucléaire, en termes de coûts et d'indépendance énergétique du pays, respectivement du canton ;
3. évalue les alternatives possibles au nucléaire, en termes d'avantages et d'inconvénients, de risques, de coûts et de calendrier ;
4. tire sereinement et pragmatiquement les conclusions de cette nouvelle situation sur sa position relative aux quatre objets susmentionnés.

Pour les radicaux vaudois, ce *modus operandi* garantira non seulement la **crédibilité de nos institutions** — qu'un scrutin populaire organisé sur un objet suspendu par la Confédération mettrait à mal — mais aussi **l'exhaustivité des informations** que les Vaudoises et les Vaudois sont en droit d'attendre pour être en mesure de se prononcer dans les urnes.

Le groupe radical demande le renvoi direct de cette motion au Conseil d'Etat.

Ne souhaite pas développer.

Lausanne, le 22 mars 2011.

(Signé) *Jacques Perrin et 31 cosignataires*

L'auteur n'a pas souhaité développer sa motion en plénum.

Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct au Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

M. Yves Ferrari : — J'ai lu cette motion avec intérêt, tout comme l'interpellation qui avait été déposée par un autre membre du groupe radical, mais sur laquelle il n'y avait pas eu de débat, raison pour laquelle c'est à présent que je m'exprime.

Cette motion amène des éléments d'interrogation qui laissent songeur. Certaines questions sont très clairement définies, elles s'orientent directement ou indirectement auprès de groupements et partis politiques qui, dans leur ensemble, défendent l'environnement. Mais elles omettent tout un pan de la réflexion, notamment la question de savoir quelle sera la position des partis politiques pronucléaires une fois que Fukushima se sera calmée — ce qu'il faut espérer — et que les risques nucléaires auront disparu. Nous espérons que ce sera le plus rapidement possible. Qui nous dit qu'une fois cette situation nouvelle connue nous n'allons pas assister une nouvelle fois à des retournements de situation comme nous en connaissons aujourd'hui ? Qui nous dit que les propos qui sont allègrement tenus aujourd'hui — et qui restent au stade de propos — demeureront les mêmes et seront concrétisés par des actes, notamment lors de votes ou de recommandations de vote, une fois la catastrophe de Fukushima oubliée ?

On oublie aussi d'évoquer, dans cette motion, le montant que les partis politiques plutôt enclins à soutenir le nucléaire sont prêts à débloquer pour favoriser les énergies renouvelables. Certes, on peut dire qu'il y a de temps en temps des obstructions sur un ou deux points, mais on oublie de dire que la plupart du temps il n'y a même pas de projet parce que ce parlement ne trouve pas nécessairement les majorités qui permettraient de financer les énergies renouvelables. Qui nous dit qu'une fois que tout cela sera mis en place, ces mêmes partis qui, jusqu'à ce jour, défendaient l'atome, seront prêts à soutenir des mesures pour tenter d'économiser un tant soit peu l'énergie que nous gaspillons allègrement depuis des années ?

Il y aurait d'autres questions à se poser pour ne pas aller dans une seule et unique direction et il faut parfois être autocritique. Je vous rassure, de mon côté, je suis très autocritique. Je

pourrais répondre à la plupart de vos questions et cela irait dans le sens que vous souhaitez. A la fin, on parle de la crédibilité de nos institutions. Je suis d'autant plus surpris que, il y a un mois, quand on discutait au sein de ce plénum des votations concernant les demandes générales pour trois nouvelles centrales nucléaires, on nous affirmait qu'il n'y avait pas de danger, qu'on maîtrisait les choses, que l'information était exhaustive, qu'on pouvait demander au peuple de s'exprimer et qu'il était urgent d'aller de l'avant avec ces demandes générales. Alors même que le parti qui a déposé la présente motion soutenait ces demandes générales, il déclare maintenant qu'on n'a pas toute l'information, qu'on se rend compte que ce n'est pas aussi simple qu'on pensait et qu'il est urgent d'attendre. Cherchez l'erreur, regardez ce qu'il en est, regardez qui change de discours et comment cela se concrétisera finalement dans les actes !

J'aimerais franchement que dans ce plénum on réfléchisse à la volonté qu'on manifesterait en renvoyant cette motion directement au Conseil d'Etat. Au travers d'une communication du Conseil d'Etat, mercredi ou jeudi passé, et d'une publication dans la *Feuille des avis officiels* de vendredi, le Conseil d'Etat a très clairement annoncé qu'il n'allait pas faire voter sur les trois demandes générales de nouvelles centrales nucléaires. Dès lors, je ne vois pas la raison d'être d'une telle motion, si ce n'est peut-être de prendre le risque que le Grand Conseil désavoue le Conseil d'Etat parce qu'il ne soutiendrait pas la demande formulée dans cette motion. En tout cas, je vous encourage, dans le pire des cas, à renvoyer cette motion en commission pour que nous puissions réfléchir sur l'ensemble des questions et tenter d'aborder ensemble des réponses, ou à la classer directement, compte tenu du fait que le Conseil d'Etat s'est déjà déterminé sur les demandes formulées dans cette motion.

M. Michel Renaud : — J'ai été choqué à la lecture de cette motion, je n'y reconnais pas mon collègue Perrin et sa raison habituelle. Cette motion peut nous inspirer des réactions bien diverses. Ce que je retiens en la lisant en entier, c'est qu'elle propose de ne rien faire. Elle dit : « Prenons le temps, regardons les choses aller, attendons surtout qu'elles se calment, on finira bien par retrouver la situation d'antan et par retrouver une majorité qui continuera l'œuvre nucléaire », en utilisant le portail de sortie, en parlant d'énergie utilisée de manière provisoire. Les événements du Japon prolongeront le temps nécessaire pour obtenir des autorisations en Suisse. De combien ? Je ne saurais vous le dire. Le Conseil d'Etat non plus d'ailleurs, car on ne sait pas ce qui se passe actuellement au Japon. Mais on sait une chose : le lobby du nucléaire a montré comme il ment. Et le Japon est un pays sérieux. Rien ne permet objectivement de dire qu'en Suisse on ne ment pas tout autant.

L'opinion publique sera probablement difficile à convaincre pendant passablement de temps. Alors, que va faire le Conseil d'Etat face à cette motion ? Je prends la première demande : préciser les conséquences du moratoire décrété par le DETEC sur les projets que nous avons vus et sur la poursuite de la consultation. Le Conseil d'Etat ne le peut pas. Il faut déjà attendre ce qui se passera au niveau fédéral, et pour que quelque chose s'y passe, il faut qu'on sache exactement ce qui s'est passé au Japon. Certains, sous cape, se disent que c'est loin, qu'il n'y a pas d'augmentation tellement importante de la radioactivité et que cela finira bien par se calmer. Je ne sais pas si cela va se calmer. Je sais qu'on ne nous a pas dit de quelle manière l'eau de la mer avait été contaminée. Si on examine réellement comment fonctionnaient les réacteurs de la centrale en question, on se rend compte qu'il y a vraisemblablement du plutonium dans la mer. Peut-être pas beaucoup. Je vous rappelle qu'un microgramme est mortel pour l'homme. On n'a donc pas fini avec cette histoire.

J'aurais voulu que cette réflexion soit justement l'occasion de foncer vers l'utilisation des énergies renouvelables. Il faudra bien y aller une fois. Evidemment, il y a les différences doctrinaires. Il y a ceux qui diront : « On s'oppose aux éoliennes, au photovoltaïque, à tout. La seule chose qu'on veut c'est des économies. » Eh bien, même si les économies doivent

faire partie du programme, ce sont malheureusement des discours politiques parce que l'espèce humaine n'est pas fabriquée comme cela. Elle ne voudra pas complètement économiser pour que les choses aillent mieux. Actuellement, lorsque vous allez à la station d'essence, il y a de l'essence ; lorsque vous voulez du mazout pour votre chauffage, il y en a ; lorsque vous actionnez les interrupteurs, il y a de l'électricité. La société vit comme cela. Il est clair que nous sommes face à l'arrivée, d'ici une ou quelques décennies, d'une crise énergétique. Et face à une crise énergétique, il y a deux manières de réagir : ou bien on veut la prévenir ou bien on va la subir. De toute évidence, tous les débats qui ont eu lieu ici ces derniers temps montrent qu'on est incapable de la prévenir. Dès lors, on va la subir.

Je reviens au texte de cette motion. Quel prix suis-je prêt à consentir pour disposer d'une énergie non nucléaire ? On va discuter longtemps du prix, on va regarder comment faire, on nous dira bien sûr qu'il faut du temps au temps. Mais on va construire, cela prendra trente ans, on utilisera ce qu'on aura construit pendant cent ans et, pendant ce temps, on ne règlera pas le problème des déchets. Cela ne fait rien, on aura gardé notre confort. Et que font ces politiciens soi-disant responsables ? Eh bien, tout simplement, ils lèguent à leurs enfants et à leurs petits-enfants les décisions à prendre qu'ils n'osent pas prendre. C'est ce que je lis entre les lignes de cette motion et c'est ce que nous sommes en train de faire avec le comportement que nous avons.

Sachons profiter d'une catastrophe pour commencer à nous poser des questions fondamentales — c'est déjà assez malheureux comme cela. Sachons avancer et trouver le positif — si on peut le dire ainsi — à cette catastrophe. Le moment de sortir du nucléaire est venu. Le voudra-t-on ou est-ce que notre égoïsme collectif suffira à léguer la problématique à nos enfants ? (*Applaudissement !*)

M^{me} Isabelle Chevalley : — Les questions posées dans cette motion sont du ressort de la Confédération. Comment voulez-vous que le Conseil d'Etat évalue les conséquences d'un abandon de l'énergie nucléaire, en termes de coûts et d'indépendance énergétique du pays ? Le motionnaire pensait peut-être au Pays de Vaud. Ce n'est pas au Conseil d'Etat vaudois de répondre à ce genre de questions qui sont clairement de la compétence de la Confédération.

En outre, les évaluations demandées sont inutiles puisque M^{me} de Quattro, de manière tout à fait intelligente, a commandé le rapport Weinmann qui donne exactement toutes les pistes. Ce qu'il faut faire, comme on vient de le faire avec le vote précédent, c'est établir un plan d'action pour concrétiser ce que la conseillère d'Etat a déjà commencé, vraiment réaliser cela et arrêter d'en parler.

Au point 4, il est demandé de tirer sereinement et pragmatiquement les conclusions de cette nouvelle situation. Chers amis radicaux, celui qui l'a fait, c'est Pelli [*ndlr : Fulvio Pelli, président du parti radical suisse*] il y a une dizaine de jours. Qu'a-t-il dit ? Premièrement, qu'on n'a jamais pensé qu'une centrale nucléaire pouvait ne plus être sous contrôle. Il faut admettre ma foi que l'homme ne pourra pas sécuriser tout et que les conséquences sont catastrophiques. Deuxièmement, M. Pelli constate de manière sereine et pragmatique que le nucléaire n'a plus aucune chance devant le peuple, qu'il faudrait attendre beaucoup trop longtemps pour réussir à lui faire avaler une centrale nucléaire et que tout ce temps est du temps perdu. Ce temps, il faut le mettre à profit pour changer notre politique énergétique et établir des plans d'action. Je vous invite à refuser cette motion.

M. Jacques Perrin : — En préambule, je rappelle qu'il s'agit d'une motion proposée par rapport à la perspective d'un vote du peuple vaudois avec une recommandation. En son temps, une appréciation a été faite par le Conseil d'Etat puis par notre parlement sur la base des intentions des autorités fédérales. Depuis lors, nous avons appris que la conseillère fédérale en charge du dossier a lancé un moratoire. Par conséquent, les recommandations et

l'appréciation faites par le Conseil d'Etat puis par nous ont changé. Dès lors, il me paraissait important que l'on revoie le vote sur cette question.

M. Ferrari me fait un procès d'intention par rapport à d'autres volontés de promouvoir les énergies renouvelables. Je rappelle que le groupe radical et libéral a déposé, il y a quelques mois, une motion demandant la création d'une coopérative en faveur des panneaux solaires de type photovoltaïque et que, en commission en tout cas, cet objet a été admis à l'unanimité. Par conséquent, c'est un mauvais procès d'intention qu'on me fait quant à ma préoccupation de voir les recommandations de vote et l'appréciation mises à jour.

M. Nicolas Rochat : — Dans son discours plus qu'éloquent et empreint d'un fort réalisme politique, le député Michel Renaud a oublié de dire que le groupe socialiste demande le renvoi de cet objet non pas au Conseil d'Etat mais en commission. Je vous invite à soutenir cette demande.

M. Roger Saugy : — Les six questions qui apparaissent dans la motion radicale sont intéressantes. Elles ont ou elles veulent avoir un effet pédagogique. Elles veulent conduire les gens à se poser les questions et à en tirer les conclusions qui les amèneront à voter oui ou non. Mais pour que la démarche pédagogique aille jusqu'au bout, une question me semble manquer.

Si j'ai bien compris, le Conseil d'Etat et les organes patronaux du canton appellent de leurs vœux de nouvelles centrales nucléaires puisqu'ils partent de l'idée que l'électricité nucléaire est indispensable à notre pays. On peut être d'accord ou non avec cette conclusion avant la réflexion. Mais en tout cas, le canton de Vaud se sent un canton riche, il a des finances équilibrées, sa population représente 8,4% et bientôt 9% de la population suisse et il mérite, comme toute région développée, de fournir de l'électricité. Et mesdames et messieurs les radicaux, puisque vous partez du principe que l'énergie nucléaire est indispensable, je pense que le canton de Vaud devrait alors offrir ses services pour créer une centrale nucléaire sur son territoire.

La question qui manque, je vous la lis *cum grano salis* : Quel engagement le canton de Vaud est-il prêt à prendre pour obtenir le droit d'installer une centrale nucléaire sur l'arc lémanique ? La réponse à cette question permettrait de recentrer le débat, comme vous donnez l'impression de vouloir le faire.

M. Stéphane Montangero : — J'aimerais dire à mon collègue Perrin qui, comme l'a dit notre collègue Renaud, nous avait habitué à plus de sagesse, qu'il s'est passé la chose suivante ces derniers jours à propos du nucléaire. M. Perrin a parlé d'un moratoire lancé. En fait, la conseillère fédérale Doris Leuthard a suspendu la procédure. Elle ne l'a pas arrêtée, elle n'a pas dit « on pèse sur stop et on reprendra plus tard », elle l'a suspendue. En revanche, je constate que le Conseil d'Etat vaudois, lui, a dit « maintenant on arrête la votation du 15 mai ». Si on regarde un peu le paysage suisse, des Conseils d'Etat qui sont plutôt à majorité pronucléaire refusent de consulter leur population et des Conseils d'Etat à majorité plutôt antinucléaire — par exemple à Neuchâtel — maintiennent la votation pour savoir ce que pense la population au sujet de la construction de nouvelles centrales nucléaires. Il y a là un enjeu assez important.

Pour revenir à vos propos, monsieur Perrin, vous parlez de l'appréciation faite par le Conseil d'Etat et le parlement. Moi j'estime que le Conseil d'Etat et le parlement sont suffisamment intelligents et l'étaient même avant Fukushima pour savoir que le nucléaire est dangereux, que cette technologie est une technologie passéiste et pour en connaître tous les dangers. Mais peut-être que certains n'avaient pas voulu entendre ce qu'on leur avait dit explicitement.

Enfin, je m'interroge sur le fait que le groupe radical puisse demander au Conseil d'Etat d'abroger un exposé des motifs et projet de décret. D'après moi, le Conseil d'Etat peut proposer un nouvel exposé des motifs et projet de décret au Grand Conseil qui, lui-même, pourra défaire ce qu'il avait fait. Mais je ne pense pas que le Conseil d'Etat puisse abroger un décret voté par notre parlement. De facto, je me demande si, plutôt qu'un renvoi en commission, il n'y aurait pas lieu d'utiliser l'article 124 de la loi sur le Grand Conseil pour tout bonnement retirer ce texte. Ce serait du bon sens vaudois.

M. Yves Ferrari : — Pour être un peu plus clair par rapport aux deux propositions que je faisais précédemment, comme mon préopinant vient de le suggérer, j'osais espérer que le motionnaire se rendrait compte que cette motion n'avait plus vraiment de sens aujourd'hui. La démarche à entreprendre est peut-être celle proposée par M. Martinet pour essayer de rallier les personnes autour de tout ce qui pourrait être de l'énergie renouvelable. L'article 124 de la loi sur le Grand Conseil le permettrait, mais si le motionnaire ne souhaite pas retirer sa motion, je demande formellement, comme l'a fait un de nos collègues socialistes, qu'elle soit renvoyée en commission.

M. Jacques Perrin : — Je ne veux pas me mêler des décisions du Bureau relatives à la désignation des commissions, mais je souhaiterais que cette motion soit traitée par la même commission qui traitera du nouveau décret du Conseil d'Etat.

La discussion est close.

Le renvoi à l'examen d'une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 103 voix contre 21 et 5 abstentions.

La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.